



Association Interprofessionnelle
de Santé au Travail de la Côte d'Or

Organisme de Formation agréé
N° déclaration d'existence 26 21 00437 21
SIRET : 77820794400134

PROGRAMME SENSIBILISATION INTRA-ENTREPRISE

PREVENIR LE RISQUE CHIMIQUE AU POSTE DE TRAVAIL

□ OBJECTIFS :

- Appréhender les dangers des produits chimiques,
- Connaître les risques pour la santé liés aux produits chimiques présents dans l'entreprise,
- Savoir se protéger en utilisant les moyens de prévention et de protection mis en place,
- Connaître la conduite à tenir en cas d'accident.

□ PARTICIPANTS :

Salariés concernés d'entreprises adhérentes à l'AIST 21 :

- Salariés (opérateurs) en industrie (production, entretien, maintenance...)
- Tout personnel manipulant des produits chimiques

□ PROGRAMME INDICATIF :

- **Apports théoriques**
Définition du risque chimique et lien avec l'activité professionnelle
Les voies de pénétration et d'exposition aux produits chimiques
Les risques pour la santé
Les moyens de protection collective et individuelle
Conseils de prévention (Règles d'hygiène, Conduite à tenir en cas d'accident)
- **Supports pédagogiques**
Exposé théorique avec un diaporama Power-Point

□ **DUREE** : 1 heure par groupe.

□ **LIEU** : dans l'entreprise.

□ **TAILLE DES GROUPES** : de 6 à 12 personnes (maximum) par groupe.

□ **FORMATEUR** : toxicologue de l'AIST 21.

□ TARIFS INDICATIFS :

- Entreprises de moins de 10 salariés : prestation incluse dans la cotisation annuelle à l'AIST 21.
- Pour le 1^{er} groupe d'une même entreprise : prestation incluse dans la cotisation annuelle à l'AIST 21.
Participation financière demandée pour le(s) groupe(s) suivant(s) : tarifs et modalités sur demande.

□ CONTACTS :

- Votre médecin du travail
- Le service AST